classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID MAX® DOUBLE ACTION ÀPPÂTS Â FOURMIS 2 (NO D'HOM 32317 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017 Numéro de la FDS 350000015811

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Informations sur le produit

Nom du produit : RAID MAX® DOUBLE ACTION ÀPPÂTS Â FOURMIS 2 (NO

D'HOM 32317 LOI P.A.)

Utilisation recommandée : Insecticide

Restrictions d'utilisation : Utiliser uniquement comme dirigé sur l'étiquette

Producteur, importateur, :

fournisseur

S.C. Johnson et Fils, Limitée

1 Webster Street

Brantford ON N3T 5R1

Téléphone : +1-800-558-5566

Numéro d'appel

d'urgence

: Téléphone D'Urgence Médical et de Transport (24 Heures)

(866) 231-5406

Téléphone D'Urgence Médical International (24 Heures) (952)

852-4647

Téléphone D'Urgence de Transport en Canada (24 Heures)

(613) 996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Système général harmonisé de classification (GHS)

Classification dangereuse	Catégorie de danger	Identification des dangers
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	Peut provoquer une allergie
		cutanée.

Étiquetage

Symboles de danger

Point d'exclamation

Mention d'avertissement

Attention

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID MAX® DOUBLE ACTION ÀPPÂTS Â FOURMIS 2 (NO D'HOM 32317 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017 Numéro de la FDS 350000015811

Mentions de danger

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Porter des gants de protection.

Éviter de respirer les aérosols.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Autres dangers : Non identifié

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produits chimiques dangereux présents à ou au-dessus des niveaux à déclaration obligatoire tel que défini par Canadian Règlement sur les Produits Dangereux sont énumérés dans ce tableau

Nom Chimique	NoCAS	Pourcentage de poids
Saccharose	57-50-1	5.00 - 7.00
Hydrocarbon Wax, Bauxite Filtered	64742-42-3	3.00 - 5.00
Abamectine	71751-41-2	0.0001 - 0.10

L'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage exact (de concentration) de cette composition a été retenu comme secret commer.

Pour de plus amples renseignements sur les ingrédients présents dans le produit, consulter le site www.whatsinsidescjohnson.com.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID MAX® DOUBLE ACTION ÀPPÂTS Â FOURMIS 2 (NO D'HOM 32317 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017 Numéro de la FDS 350000015811

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Pas de condition spéciale.

Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption

cutanée: consulter un médecin.

Inhalation : Pas d'exigence particulière

Ingestion : Pas de condition spéciale.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est

utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Effet sur la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Inhalation : Peut provoquer une réaction allergique du système

respiratoire.

Ingestion : Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

Peut provoquer des douleurs abdominales.

Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID MAX® DOUBLE ACTION ÀPPÂTS Â FOURMIS 2 (NO D'HOM 32317 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017 Numéro de la FDS 350000015811

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

9

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Information supplémentaire

: Combattre l'incendie à une distance maximale ou à partir d'un endroit protégé. Porter une combinaison de protection intégrale et un appareil de protection respiratoire isolant autonome à pression positive. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas

respirer les fumées.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

Laver soigneusement après manipulation.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute

contamination du milieu ambiant.

En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets

dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de

nettoyage

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles

appropriés pour l'élimination.

Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID MAX® DOUBLE ACTION ÀPPÂTS Â FOURMIS 2 (NO D'HOM 32317 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017 Numéro de la FDS 350000015811

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas pénétrer dans les zones d'utilisation ou de stockage

sans une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Utillser uniquement pour l'usage prévu et conformément au

mode d'emploi.

TENIR LE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du

lieu de travail.

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation

ou les gaz.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Stockage

Exigences concernant les : aires de stockage et les

conteneurs

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID MAX® DOUBLE ACTION ÀPPÂTS Â FOURMIS 2 (NO D'HOM 32317 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017 Numéro de la FDS 350000015811

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	mg/m3	ppm	Non- standard units	Base
Saccharose	57-50-1	10 mg/m3	-	-	ACGIH TWA

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire Ne pas vaporiser dans des éspaces fermés.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection des yeux : Pas d'exigence particulière

Protection de la peau et du : Pas d'exigence particulière

corps

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver à fond

après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : pâte

Couleur brun

Odeur : douce

Seuil olfactif : Donnée non disponible

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID MAX® DOUBLE ACTION ÀPPÂTS Â FOURMIS 2 (NO D'HOM 32317 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017 Numéro de la FDS 350000015811

pН : Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Point d'éclair : >= -273.00 °C

>= -459.4 °F

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limites supérieure/inférieure

d'explosivité

d'inflammabilité ou

Pression de vapeur

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible Densité de vapeur

Densité relative : Donnée non disponible

Solubilité(s) : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID MAX® DOUBLE ACTION ÀPPÂTS Â FOURMIS 2 (NO D'HOM 32317 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017 Numéro de la FDS 350000015811

Température d'auto-

inflammabilité

: Donnée non disponible

Température de décomposition

: Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Composés organiques

volatils

Total VOC (% en poids) *

0 % - Des exemptions supplémentaires peuvent

s'appliquer

*comme défini par les règlementations d'états et fédérales des

Etats-Unis pour les produits de consommation

Autres informations : Non identifié

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter : Sources directes de chaleur.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID MAX® DOUBLE ACTION ÀPPÂTS Â FOURMIS 2 (NO D'HOM 32317 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017 Numéro de la FDS 350000015811

Matières incompatibles : Aucun(e) à notre connaissance.

Produits de décomposition

dangereux

: La décomposition par la chaleur peut provoquer le

dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie

orale

Toxicité aiguë par

inhalation

:

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Propriétés du SGH	Classification	Voies d'entrée
Toxicité aiguë	Aucune classification proposée	-
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucune classification proposée	-
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune classification proposée	-
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	-
Sensibilisation respiratoire	Aucune classification proposée	-
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune classification proposée	-
Cancérogénicité	Aucune classification proposée	-

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID MAX® DOUBLE ACTION ÀPPÂTS Â FOURMIS 2 (NO D'HOM 32317 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017 Numéro de la FDS 350000015811

Toxicité pour la reproduction	Aucune classification proposée	-
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucune classification proposée	-
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucune classification proposée	-
Danger par aspiration	Aucune classification proposée	-

Condition médicale

aggravée

: Aucun(e) à notre connaissance.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Produit : Le produit lui-même n'a pas été testé.

Toxicité

Les ingrédients de cette formule ont été examinés et on s'attend à aucun impact négatif pour l'environnement s'il est utilisé confor

Toxicité pour les poissons

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'expositi on
Saccharose	Donnée non disponible			
Hydrocarbon Wax, Bauxite Filtered	Donnée non disponible			
Abamectine	Essai en statique	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	0.0036 mg/l	96 h

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID MAX® DOUBLE ACTION ÀPPÂTS Â FOURMIS 2 (NO D'HOM 32317 LOI P.A.)

3231 / LOI P.A.)	
Version 1.0	Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017 Numéro de la FDS 350000015811

CL50 Mesuré(e)		
Mesuré(e)		

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'expositi on
Saccharose	Donnée non disponible			
Hydrocarbon Wax, Bauxite Filtered	Donnée non disponible			
Abamectine	Essai en statique CE50 Mesuré(e)	Daphnia pulex (Daphnie)	0.00012 mg/l	48 h
	Essai en dynamiqu e NOEC Mesuré(e)	Daphnia magna	0.00001 mg/l	21 d

Toxicité des plantes aquatiques

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'expositi on
Saccharose	Donnée non disponible			
Hydrocarbon Wax, Bauxite Filtered	Donnée non disponible			

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID MAX® DOUBLE ACTION ÀPPÂTS Â FOURMIS 2 (NO D'HOM 32317 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017 Numéro de la FDS 350000015811

Abamectine	Donnée		
	non		
	disponible		

Persistance et dégradabilité

Composant	Biodégradation	Durée d'expositi on	Résumé
Saccharose	Donnée non disponible		
Hydrocarbon Wax, Bauxite Filtered	Donnée non disponible		
Abamectine	Donnée non disponible		Difficilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n- octanol/eau (log)
Saccharose	Donnée non disponible	-3.67
Hydrocarbon Wax, Bauxite Filtered	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Abamectine	52	4.4

Mobilité

Composant	Point final	Valeur
Saccharose Hydrocarbon Wax, Bauxite Filtered	Donnée non disponible Donnée non disponible	
Abamectine	Donnée non disponible	

Évaluation PBT et vPvB

Composant	Résultats
Saccharose	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID MAX® DOUBLE ACTION ÀPPÂTS Â FOURMIS 2 (NO D'HOM 32317 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017 Numéro de la FDS 350000015811

Hydrocarbon Wax, Bauxite	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Filtered	
Abamectine	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

Autres effets néfastes : Aucun(e) à notre connaissance.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS DE PESTICIDES:

Pour informations sur le dépotoir, veuyez lire et suivre les instructions relatives à la disposition sur l'étiquette du pesticide.

Consommateur peut jeter le récipient vide dans le détritus, ou réutilisez-le où les équipements existent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

S'il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID MAX® DOUBLE ACTION ÀPPÂTS Â FOURMIS 2 (NO D'HOM 32317 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017 Numéro de la FDS 350000015811

	Transport par route	Transport maritime	Transport aérien
Numéro ONU	3077	3077	3077
Désignation officielle de transport de l'ONU	UN 3077 ENVIRONMENTALL Y HAZARDOUS	UN 3077 ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS	UN 3077 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
	SUBSTANCE, SOLID, N.O.S (abamectin), 9,III	SUBSTANCE, SOLID, N.O.S (abamectin), 9,III	SUBSTANCE, SOLID, N.O.S (abamectin), 9,III
Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Groupe d'emballage		III	III
Dangers pour l'environnement	-	Р	-
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit,	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez
	consulter les documents de transport.	veuillez consulter les documents de transport.	consulter les documents de transport.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.
au recueil IBC			

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

PCPA étiquetage

Lire l'étiquette approuvée avant d'utiliser ou de manutention le produit antiparasitaire

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID MAX® DOUBLE ACTION ÀPPÂTS Â FOURMIS 2 (NO D'HOM 32317 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017 Numéro de la FDS 350000015811

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire enregistré par Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent de les critères de classification et renseignements risques pour conforme GHS Fiche de données de sécurité. Qui suit est l'information sur les dangers requis sur l'étiquette des produits antiparasitaires:

AVERTISSEMENT: Contient l'allergène arachides.

État actuel de notification : Tous les ingrédients de ce produit sont listés ou exclus du

catalogue aux É.-U. Toxic Substances Control Act (TSCA)Inventory (inventaire des substances toxiques)

État actuel de notification : Tous les ingrédients de ce produit respectent le Règlement sur

les renseignements concernant les substances nouvelles de la

Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Prop. 65 de la Californie : Ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration de la

Proposition 65 de la Californie.

Règlements du Canada : Ce produit a été classé selon les critères de la Loi sur les

Produits Dangereux et Règlement.

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS Ratings

Santé	1	
Inflammabilité	0	
Réactivité	0	

classification selon Canadian Règlement sur les Produits Dangereux



RAID MAX® DOUBLE ACTION ÀPPÂTS Â FOURMIS 2 (NO D'HOM 32317 LOI P.A.)

Version 1.0 Date d'impression 06/21/2017

Date de révision 05/25/2017 Numéro de la FDS 350000015811

Codes Pour le NFPA

Santé	1	
Feu	0	
Réactivité	0	
Spécial	-	

Cette information est fournie conformément à la documentation des Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail (SIMDUT) du Canada. L'information fournie est conçue pour les lieux de travail où l'utilisation du produit et la fréquence d'exposition dépasse celle imprimé sur l'étiquette des produits de consommateurs.

Information supplémentaire

Ce document a été préparé avec des données dont les sources ont été jugées fiables. Cela ne constitue pas une garantie, expresse ou implicite, sur l'exactitude de l'information donnée aux présentes. Les conditions réelles d'utilisation et de manutention sont indépendantes de la volonté du vendeur. L'utilisateur est responsable de l'appréciation de toute l'information disponible lorsqu'il utilise ce produit à des fins particulières, et de la conformité de cette utilisation aux lois en vigueur (fédérales, provinciales, municipales, etc.).

Préparé par	SC Johnson Global Safety Assessment &
	Regulatory Affairs (GSARA)